

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :
en exercice : 9
présents : 7
votants : 7



Séance du 24 juin 2019
N° 2019-008

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le trois juin deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Fabienne STALARS, Christiane PARDON, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI

Absents sans excuses : Christian MATRAS, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christiane PARDON

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2019-008 : télétransmission des actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité – approbation de la convention avec la Préfecture de la Loire

M. le Maire explique qu'afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et à venir la transmission des actes à la Préfecture pour le contrôle de légalité doit maintenant être réalisée par voie électronique.

Aussi, les membres sont appelés à approuver la convention entre le CCAS et la Préfecture de la Loire, d'une durée de 1 an du 24 juin 2019 au 23 juin 2020, reconduite d'année en année par reconduction tacite, concernant l'adhésion à la solution Ixbus pour la plateforme informatique de transmission (télétransmission) des actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale décident:

- **D'approuver** la convention entre la commune et la Préfecture de la Loire par laquelle la commune adhère à la solution de télétransmission des actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.
- **D'autoriser** le Président du CCAS à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

**Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux**

A PERREUX, le 24 juin 2019
Le Président,
Jean-Yves BOIRE

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le
et de sa publication le
Le Président, Jean-Yves BOIRE

**Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux**

